



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Réunion du 2 décembre 2004**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni
le 2 décembre 2004 à 15 h.**

Étaient présents :

M. Claude BLANCHEMAISON, M. Alain FOUQUET, M. Jean-François DESMAZIERES, M. Michel LUMMAUX, M. Philippe ALDON, M. François SENEMAUD, M. Pierre SCHRAEN, Mme Françoise LE BIHAN,
M. Robert DEL PICCHIA, M. Philippe DECOUAI, Mme Isabelle GOUGENHEIM,
M. Francis HUSS, M. Jean-Pierre BAYLE, M. Jacques HABERT, Mme Béatrice COTHENET,
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH,
M. Michel BOUDOUX, M. Philippe ESNAULT, M. Roger FERRARI, Mme Mireille COURT,
M. Jean KLEIN.

Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Gilles LE MOAL, M. Jean PARMENTIER

Étaient excusés : M. François ROCHEBLOINE, le chef du service des français à l'étranger, le directeur du service des affaires francophones et les représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère délégué au commerce extérieur.

POINT N° 7 : subventions à des établissements homologués

Dans le cadre de la formation continue, des subventions peuvent être versées aux établissements homologués pour le remboursement de frais de stages DESCO / AEFÉ à destination de leurs personnels. Les établissements font l'avance des frais de transport. L'AEFE qui supporte la charge de ces frais de transport, procède au remboursement de ces frais aux établissements.

Les subventions suivantes sont proposées pour un montant total de 9 698,41 € :

- groupe scolaire Louis Massignon à Casablanca au Maroc : 423,93 € de subvention de fonctionnement.
- école française à Vilnius en Lituanie : 580,14 € de subvention de fonctionnement.
- école Bird à Tananarive à Madagascar : 609,80 € de subvention de fonctionnement.
- école française à Tachkent en Ouzbékistan : 1 231,28 € de subvention de fonctionnement.
- école française du lac Alaotra à Ambatondrazaka à Madagascar : 693,98 € de subvention de fonctionnement.
- école française à Zagreb en Croatie : 428,79 € de subvention de fonctionnement.
- école française à Natal au Brésil : 284,19 € de subvention de fonctionnement.
- groupe scolaire André Malraux à Rabat au Maroc : 501,01 € de subvention de fonctionnement.
- lycée Abdallah Rassi à Akkar au Liban : 460,28 € de subvention de fonctionnement.
- lycée Louis Massignon à Casablanca au Maroc : 542,99 € de subvention de fonctionnement.
- lycée Jean Charcot à El Jadida au Maroc : 573,43 € de subvention de fonctionnement.
- école du Centre Pierre Poivre à Saint Pierre à Maurice : 1 656,08 € de subvention de fonctionnement.
- école Gros Bouquet 1 à Libreville au Gabon : 963,79 € de subvention de fonctionnement.
- collège Elite à Tyr au Liban : 748,72 € de subvention de fonctionnement.

L'école française de Las Terrenas en République Dominicaine est un établissement homologué par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ouragan « Jeanne » du 16 septembre 2004 a occasionné des dégâts considérables à cet établissement qui a pu remettre provisoirement ses locaux en état. Toutefois, il reste à remplacer des équipements administratifs définitivement perdus et à effectuer la réfection des toits.

L'AEFE propose une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 550 € pour aider l'établissement.

VOTE POUR : 19

CONTRE : 0

ABST. : 0

L'octroi de ces subventions est adopté.

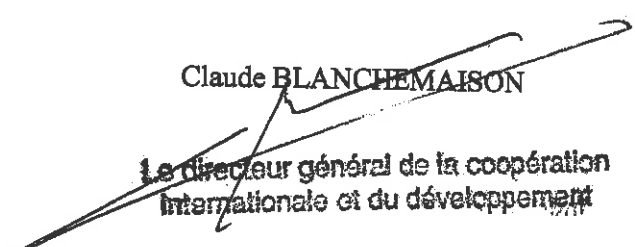
Pour exécution,
La Directrice

Maryse BOSSIERE



Le Président

Claude BLANCHEMAISON



Le directeur général de la coopération
internationale et du développement

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,
Monsieur le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie
Monsieur le secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères
Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Monsieur le ministre délégué au Budget